

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1445

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyons 2° - Oullins - Neuville sur Saône**

objet : **Schéma d'accueil des entreprises - Schéma d'urbanisme commercial - Soutien à la politique de management de centre-ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île et Oullins centre-ville pour leurs programmes d'actions 2010-2012 - Conventions triennales**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

Séance publique du 26 avril 2010

Délibération n° 2010-1445

commission principale : développement économique

commune (s) : Lyon 2° - Oullins - Neuville sur Saône

objet : **Schéma d'accueil des entreprises - Schéma d'urbanisme commercial - Soutien à la politique de management de centre-ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île et Oullins centre-ville pour leurs programmes d'actions 2010-2012 - Conventions triennales**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Schéma d'accueil des entreprises (SAE) et sa déclinaison commerciale : le Schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC)

Le plan de mandat 2008-2014 se donne pour ambition d'assurer un accueil efficace et raisonné des entreprises sur le territoire communautaire. Pour cela, la Communauté urbaine s'est dotée, en novembre 2009, d'un Schéma d'accueil des entreprises (SAE) qui a pour vocation de réguler le marché foncier et immobilier afin de renforcer son caractère sécurisant et attractif. Outil d'anticipation, de programmation et de gestion, le SAE contribue à la lisibilité de l'offre économique de l'agglomération lyonnaise en identifiant des territoires stratégiques, en apportant une réponse foncière et/ou immobilière adaptée à la demande des entreprises et en hiérarchisant les opérations d'aménagement dans le temps et dans l'espace.

Le SAE dispose de plusieurs déclinaisons dont le Schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) qui en constitue le volet "commerce". Le SDUC est un document de référence, volontariste, établi en lien avec les chambres consulaires et le Conseil général qui fixe les grandes orientations de la politique d'urbanisme commercial sur le territoire de la Communauté urbaine pour la période 2009 à 2015. Le SDUC a notamment vocation d'aider les collectivités dans la localisation et la programmation des projets liés aux commerces. Il pose les bases d'une priorisation des interventions publiques dans les dispositifs de management et d'animation des centralités commerciales et sert de support à l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU). Il permet aux partenaires de prioriser leurs actions tout en guidant les investissements privés (enseignes, groupes de distribution, promoteurs, investisseurs, etc.) en matière d'immobilier commercial.

Le management de centre-ville et son historique sur l'agglomération lyonnaise

La Communauté urbaine et les partenaires du SDUC se sont engagés en 2004 dans la mise en œuvre d'un nouveau mode de gouvernance urbaine. Il s'agissait de permettre la réalisation d'une orientation majeure du SDUC 2004 consistant à prioriser le renforcement du commerce de centre-ville et de proximité. Des expérimentations ont ainsi été lancées pour trois ans sur quatre communes de l'agglomération (Neuville sur Saône -décembre 2004-, Saint Priest -septembre 2005-, la Presqu'île de Lyon -septembre 2006- et Oullins -septembre 2007-).

Quatre associations de management de centre-ville de type loi 1901 se sont constituées sur ces quatre sites expérimentaux ayant pour objet la recherche de solutions concertées sur les problématiques de gestion, de promotion et de développement des centres-villes.

La réalisation des programmes d'actions des quatre associations a été soutenue par la communauté urbaine à hauteur de 10 000€ pour CentreNeuville (entre 2004 et 2007), 20 000€ pour Esprit Centre Ville (Saint Priest - entre 2005 et 2007), 15 000€ pour Tendance Presqu'île (entre 2006 et 2008) et 15 000€ pour Oullins Centre Ville (entre 2007 et 2009).

Bilan des expérimentations de management de centre-ville

Les résultats des actions engagées peuvent être synthétisés en cinq champs d'actions développés communément par les quatre sites d'expérimentation :

- améliorer l'ambiance urbaine et le cadre d'achat : développement d'une expertise basée sur une connaissance fine du centre-ville, mise en œuvre et exploitation d'outils de gestion (base de données cartographiée : Cartographie interactive et dynamique de l'offre -CIDO-, carte de fidélité -huitième enquête sur les comportements d'achat des ménages-, études de positionnement stratégique du centre-ville -potentiel, locaux à réaffecter-, recherche d'exploitants lors de salons professionnels -EasyFair, Mapic, etc.-, participation à la définition de certains aménagements d'espaces publics -amélioration de la propreté à Neuville sur Saône, mise en place d'une charte des terrasses à Oullins, amélioration du fleurissement et des façades à Saint Priest),
- mettre en œuvre une véritable stratégie de communication et de promotion : promotion de l'offre commerciale à travers l'élaboration de logos, chartes graphiques, blogs, lettres d'information aux partenaires, guides shopping, sites internet, etc.,
- faciliter l'accessibilité aux commerces : plans de déplacement Interentreprises (Oullins, Presqu'île), partenariat avec Cyclopolitain en faveur des modes doux (Presqu'île), fourniture de rampes d'accès aux commerces pour les personnes à mobilité réduite (Presqu'île, Oullins), harmonisation des horaires d'ouverture des commerces, mise en œuvre d'une politique de stationnement réglementé (Saint Priest et Neuville sur Saône), mise en place d'une signalétique de centre-ville (Neuville sur Saône), installation de mobilier urbain listant les commerces du centre-ville (Neuville sur Saône), développement de l'offre de stationnement avec la création du parking Arlès Dufour (Oullins), etc.,
- développer de nouveaux services : mise en place de stewards urbains pour renseigner et orienter le client (Neuville sur Saône), etc.,
- consolider le partenariat : association des acteurs économiques (environ 200 adhérents privés à l'association Tendance Presqu'île), participation à la professionnalisation des commerçants (démarche de progrès, forum des commerçants, sensibilisation à la gestion des déchets, soirée d'information "Business In Presqu'île"), etc.

Pour l'ensemble de ces réalisations, trois sites de l'agglomération ont été distingués par le label Européen de management de centre-ville "Tocema" : Neuville sur Saône, Lyon Presqu'île et Oullins.

Sur la base de ces résultats très encourageants et prometteurs, des axes de progrès ont également été identifiés :

- mutualisation et transfert de bonnes pratiques entre les sites (changements réglementaires, démarches innovantes conduites dans d'autres agglomérations, etc.), synergies à développer avec les services de l'urbanisme pour s'assurer que ceux qui dessinent la ville de demain (managers et urbanistes) partagent la même vision du territoire (droit du sol, projet d'urbanisme, etc.),
- modèle économique à affiner au regard de l'impossibilité à couvrir à terme l'ensemble des frais par les fonds privés.

Vers une nouvelle génération de politique de management de centre-ville sur l'agglomération lyonnaise

Le SDUC 2009-2015 encourage le rééquilibrage et la multipolarité des flux commerciaux. Pour ce faire, il propose de renforcer l'offre de proximité afin de satisfaire le consommateur au plus près de sa localisation. Le SDUC fait ainsi des centres-villes une des clés de l'aménagement commercial durable des années à venir. Au vu du bilan positif des expérimentations menées en management de centre-ville, il est proposé que la Communauté urbaine poursuive dans ce contexte son investissement de 60 000 € annuel dans le dispositif tout en définissant de nouvelles modalités, notamment au regard des axes de progrès identifiés.

Pour donner aux associations une visibilité suffisante indispensable à la mise en œuvre de leurs plans d'actions, il est proposé que la Communauté urbaine soutienne ainsi chaque association par le biais d'une convention triennale 2010-2012. Les sites soutenus par la Communauté urbaine sont ceux actuellement labélisés Tocema (Neuville sur Saône, Lyon Presqu'île et Oullins). En accord avec la ville de Saint Priest, l'association Esprit Centre Ville ne fera plus, quant à elle, l'objet d'un soutien dans le cadre de la politique de management de centre-ville. De nouvelles modalités de partenariat pour l'année 2010 feront l'objet d'une convention à venir, notamment en vue de favoriser la consolidation de l'association des commerçants et d'envisager à terme une opération urbaine soutenue par le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et les commerces (FISAC). Par ailleurs, la Communauté urbaine de Lyon accompagne la commercialisation des rez-de-chaussée commerciaux de la ZAC Mozart à Saint Priest et poursuit le travail de recomposition autour de la Porte des Alpes.

La Communauté urbaine et les partenaires du SDUC mettront par ailleurs en place, courant 2010, un appel à projet permettant à deux nouveaux sites de l'agglomération de s'engager dans la démarche de management de centre-ville. Les critères de sélection, sans être exhaustifs, prendront en compte l'importance du potentiel commercial et des zones de chalandises, le niveau de structuration et de représentativité de l'association des commerçants ainsi que sa capacité à s'investir et à mobiliser des moyens et, enfin, la forte volonté de la commune de s'inscrire dans cette démarche qualité de son espace marchand.

Il est à noter que le soutien financier de la Communauté urbaine sera dégressif chaque année de 10 % afin d'encourager les associations à développer des services marchands mais également pour dégager des marges de manœuvre permettant de financer les nouveaux sites expérimentaux. Le tableau suivant synthétise le soutien financier proposé.

Association	2010	2011	2012	Total 2010-2012
Centre Neuville	10 000 €	9 000 €	8 100 €	27 100 €
Tendance Presqu'île	20 000 €	18 000 €	16 200 €	54 200 €
Oullins centre-ville	15 000 €	13 500 €	12 150 €	40 650 €
TOTAL	45 000 €	40 500 €	36 450 €	121 950 €

Ces subventions de la communauté urbaine s'insèrent dans les budgets prévisionnels des associations intégrant en recettes des participations de la ville, des chambres consulaires, de la Région Rhône-Alpes (pour Tendance Presqu'île), de l'Etat (à travers le FISAC), de l'association des commerçants et des autres partenaires privés (type Banque Populaire, Carrefour Market, Leclerc...). La subvention du Grand Lyon représente 6% des recettes prévisionnelles 2010 des associations CentreNeuville et Tendance Presqu'île et 21% d'Oullins Centre Ville.

Programme d'actions

Ces subventions soutiennent la réalisation de programmes d'actions qui visent le développement de l'attractivité du centre ville. Parmi les actions, les associations veilleront à renforcer la structuration entre les acteurs du centre ville, à accroître l'accessibilité, la qualité de l'offre commerciale et les services aux consommateurs, à améliorer le cadre d'achat à travers les aménagements urbains (mobiliers urbains, propreté, charte des terrasses, espaces verts, urbanisme commercial...) et à développer la communication et la promotion du centre ville.

Bilan du programme d'actions - critères d'évaluation

Chaque année, les associations transmettront à la Communauté urbaine un bilan des résultats obtenus et proposeront un programme d'actions pour l'année suivante. Un avenant à la convention pluriannuelle permettra d'ajuster le programme d'action soutenu par la Communauté urbaine. Quant aux réalisations, elles seront évaluées selon les critères suivants :

- Programme d'action :

- . bonne réalisation du programme d'actions prévisionnel ;

- Partenariat et modèle économique :

- . évolution du nombre d'adhérents à l'association de management de centre-ville,
- . présence d'organismes à vocation autre qu'économique dans le partenariat et notamment des représentants des copropriétaires ou administrateurs de biens de la zone,
- . progression de la participation financière du secteur privé au sein de la structure de management de centre-ville ;

- Synergie avec les collectivités locales :

. association des services urbanisme et des services urbains de proximité (propreté, voirie, etc.) aux groupes de travail du management de centre-ville ;

- Visibilité :

- . nombre d'événements organisés par l'association de management de centre-ville,
- . évolution du nombre d'articles dans la presse et de visiteurs des blogs,
- . évolution du taux de vacance des locaux commerciaux ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour les programmes d'actions 2010-2012 d'un montant de 121 950 € qui se décompose de la manière suivante :

- 27 100 € au profit de l'association Centre-Neuville,
- 54 200 € au profit de l'association Tendance Presqu'île,
- 40 650 € au profit de l'association Oullins centre-ville,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et chacune desdites associations définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010, 2011, 2012 et 2013 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0868 - selon l'échéancier suivant :

- 36 000 € pour l'année 2010,
- 41 400 € pour l'année 2011,
- 37 260 € pour l'année 2012,
- 7 290 € pour l'année 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.